



# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

---

SEPTEMBRE 2022

Document consultable par le public  
Mairie de Montmorillon  
15 rue du Four - 86500 Montmorillon

# SOMMAIRE

---

SOMMAIRE .....	1
EDITO DU MAIRE .....	3
QU'EST-CE QU'UN DICRIM ? .....	4
QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? .....	5
RISQUE INONDATION .....	7
Identification du risque.....	7
Repères dans les rues par rapport à l'échelle Pont Neuf.....	8
Carte des repères de la crue de 1982 .....	10
Conséquences du risque inondation .....	11
Mesures prises.....	12
Alerte .....	12
Consignes de sécurité en cas d'inondation.....	13
RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	15
Identification du risque.....	15
Conséquences éventuelles d'un mouvement de terrain .....	16
Mesures prises dans la commune.....	16
Alerte .....	17
Consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain.....	17
RISQUE SISMIQUE .....	18
Identification du risque.....	18
Conséquences.....	19
Mesures prises.....	19
Alerte .....	20
RISQUE FEUX DE FORETS .....	21
Identification du risque.....	21
Conséquences éventuelles d'un feu de forêt .....	22
Mesures à prendre par la commune.....	22
Alerte .....	23
Consignes de sécurité en cas de feu de forêt .....	23
En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels .....	23
RISQUE CANICULE .....	24
Identification du risque.....	24
Conséquences éventuelles d'une canicule .....	24
Mesures prises dans la commune.....	25

Alerte.....	25
Consignes de sécurité en cas de canicule.....	26
En cas d’alerte, certains gestes sont essentiels .....	26
RISQUE GRAND FROID .....	28
Identification du risque.....	28
Conséquences d’une éventuelle vague de froid.....	28
Mesures prises dans la Commune .....	29
Alerte.....	29
Consignes de sécurité en cas de vague de froid.....	30
En cas d’alerte, certains gestes sont essentiels .....	30
RISQUE DE TEMPETE .....	31
Identification du risque.....	31
Conséquences d’une éventuelle tempête .....	31
Mesures prises dans la commune.....	32
Alerte.....	32
Consignes de sécurité en cas de tempête .....	33
En cas d’alerte, certains gestes sont essentiels .....	33
RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES .....	34
Identification du risque.....	34
Conséquences.....	36
Alerte.....	36
Consignes de sécurité en cas d’accident lors de transport de matières dangereuses .....	37
En cas d’alerte, certains gestes sont essentiels .....	38
RISQUE NUCLEAIRE .....	39
Identification du risque.....	39
Conséquences.....	40
Mesures prises.....	40
Alerte.....	40
Consignes de sécurité en cas de risque nucléaire .....	41
En cas d’alerte, certains gestes sont essentiels .....	41
L’ALERTE .....	42
LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUES.....	43
Consignes d’évacuation .....	43
Que faire après une catastrophe ?.....	43
Comment se préparer ?.....	44

# EDITO DU MAIRE

---



Chers administrés,

La sécurité des habitants de MONTMORILLON est une préoccupation majeure de l'équipe municipale.

C'est pourquoi ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré, conformément à la réglementation, afin de répertorier les risques majeurs recensés à ce jour sur le territoire de notre commune.

Vous y trouverez les consignes de sécurité à connaître en cas de survenance d'un de ces risques.

**Pour votre sécurité, je vous demande de lire attentivement ce DICRIM et de le conserver précieusement. [quelle diffusion ?]**

En complément, un Plan Communal de Sauvegarde recense et organise tous les moyens nécessaires pour la mise en sécurité des Montmorillonnais en cas d'évènement potentiellement grave (évacuation, hébergement d'urgence...), ce plan est un outil que la municipalité mobilisera en cas de situation d'urgence.

Je souhaite évidemment que nous n'ayons à faire face à aucune catastrophe, mais je vous invite, comme les élus et services municipaux, à vous tenir prêts à parer à toute éventualité !

Bernard BLANCHET

Maire de Montmorillon  
Vice-Président de la Communauté de Communes  
Vienne et Gartempe

# QU'EST-CE QU'UN DICRIM ?

---

Le DICRIM est un document réalisé par le Maire en vue d'informer les habitants de sa Commune des risques majeurs naturels et technologiques auxquels ils sont exposés. Ce document doit indiquer les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la Commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.

---

## **Cadre législatif :**

- *Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le Décret n°2004-554 du 9 juin 2004 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs.*
  - *Article L125-2 et R125-9 à 14 du code de l'environnement*
  - *Arrêté Préfectoral n°2006-PC-101 du 8 novembre 2006 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs*
  - *Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Vienne*
-

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

---

Un aléa est un évènement potentiellement dangereux. Il devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur se définit ainsi par la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

La Commune de MONTMORILLON est soumise à 9 risques majeurs :

- 4 risques naturels : inondation, mouvement de terrain, sismique et feu de forêt,
- 3 risques climatiques : la canicule, le grand froid et les tempêtes,
- 2 risques technologiques : le transport de matières dangereuses et le risque nucléaire.

La Commune de Montmorillon a fait l'objet de 11 arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Effondrement de terrain	30/12/1989	30/12/1989	14/05/1990	24/05/1990
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols		30/01/1996	12/06/1998	01/07/1998
Inondations et coulées de boue	24/12/1993	11/01/1994	02/02/1994	18/02/1994
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1996	30/06/1996	11/02/1997	23/02/1997
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/06/1996	31/12/1996	12/06/1998	01/07/1998
Inondations et coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	11/05/2009	11/05/2009	11/01/2010	14/01/2010
Inondations et coulées de boue et mouvements de terrain	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/04/2011	1/07/2012	17/07/2012

# RISQUE INONDATION

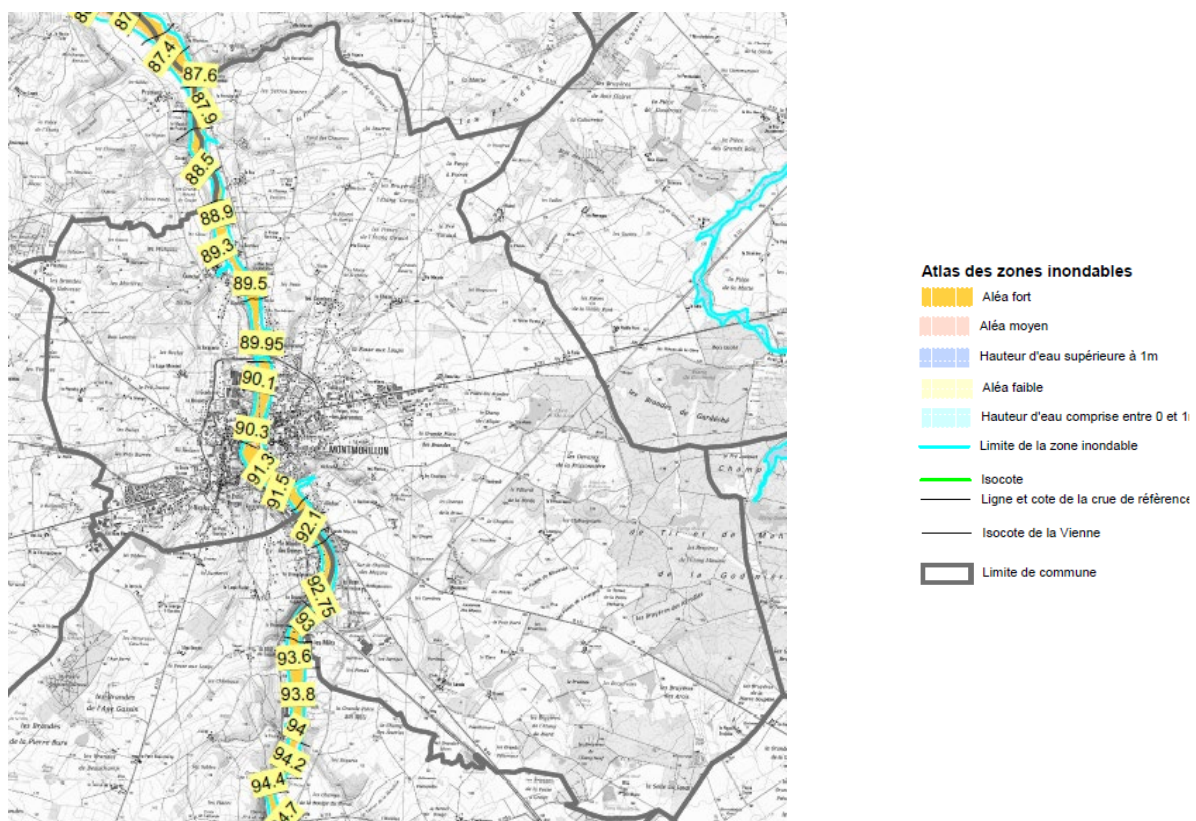
## Identification du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide et plus ou moins durable d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

La Commune de Montmorillon est implantée sur les deux rives de la Gartempe et est ainsi soumise à un risque d'inondation lié aux crues de la rivière.

Sur la culée rive droite en aval du pont dit « Pont Neuf », il existe une échelle de mesure des hauteurs d'eau de la Gartempe, dont le zéro est calé à la cote de 85,23 m NGF (Nivellement Général de la France).

Le débit instantané maximal enregistré a été de 449 m<sup>3</sup> par seconde le 1er décembre 1982, tandis que la valeur journalière maximale avait été de 348 m<sup>3</sup> par seconde le 7 décembre du même mois. En comparant ces données avec l'échelle des QIX calculés de la rivière, il apparaît que la crue du 1er décembre 1982 a une probabilité de se reproduire à peu près tous les quarante ans.





La zone concernée par le risque inondation est en premier lieu les abords des rives de la Gartempe. Les principaux enjeux sont :

- quelques habitations
- quelques magasins
- la coupure des voies

Un Plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé le 25 juillet 1994.

## Repères dans les rues par rapport à l'échelle Pont Neuf

- 2,70 m - apparaît : à l'entrée de la salle des Grandmontains  
sur le parking Bd Gambetta
- 2,80 m - apparaît : Rue de la Marne (du droit du n° 8 -Atelier Courtois)
- 2,90 m - apparaît : Rue Puits Cornet (au droit de la source)  
Rue Fontaine de l'Ecole (station de relèvement)
- 3,00 m - apparaît : Rue de la Fuite (au droit du n° 22)  
Surveiller Sous-sol Hôtel de Ville
- 3,20 m - apparaît : Rue Léon Dardant à l'angle de la rue des Jardins  
dans virage au Moulin du Séjour (Départementale 5)  
route de Bourg-Archambault (avant l'ancienne voie de  
Chemin de fer)
- 3,30 m - apparaît : Rue de la Marne (au droit n° 33)  
Place Leclerc (1, rue du Palais)
- 3,40 m - apparaît : Boulevard Gambetta (au droit n° 23)

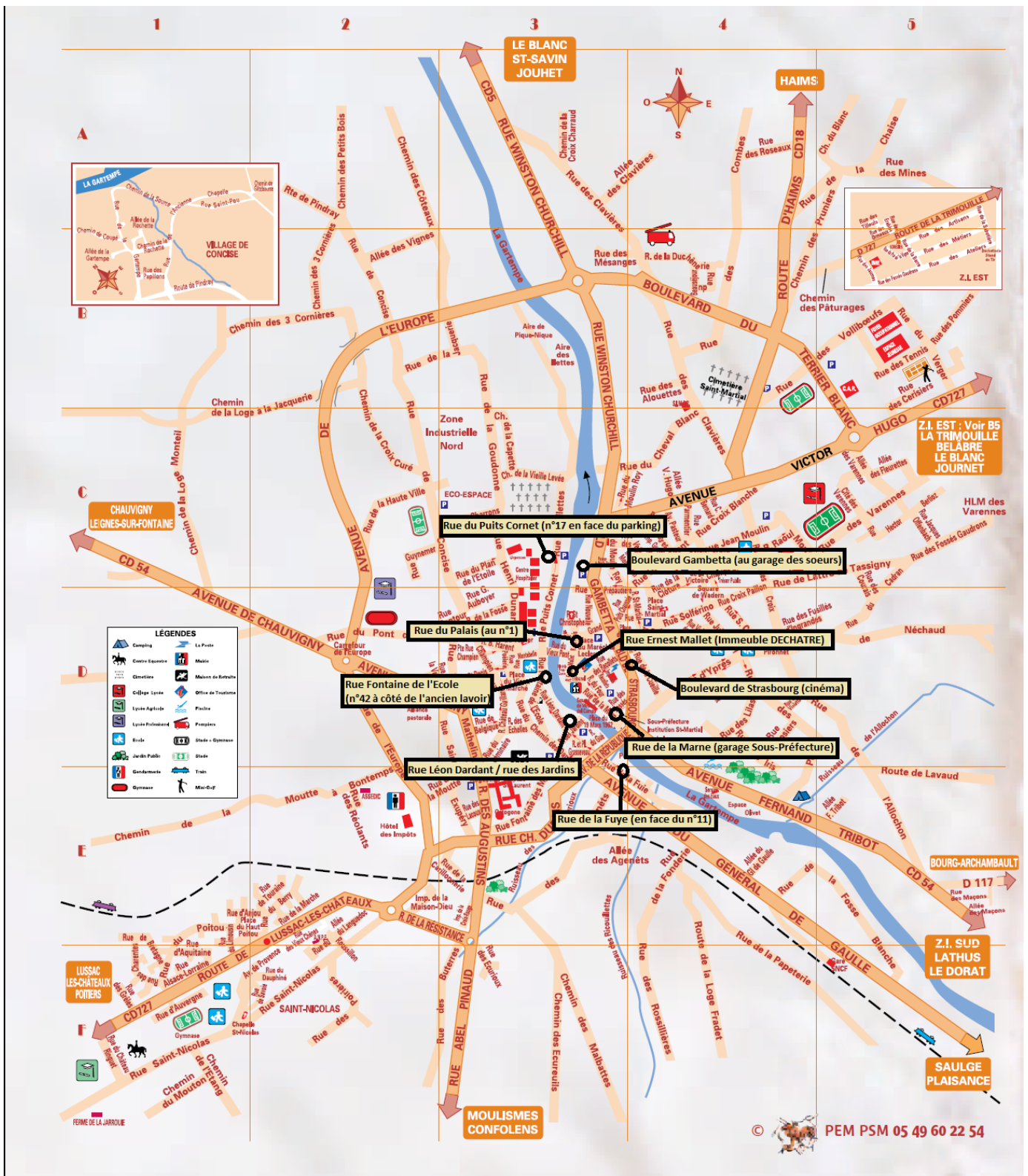
*à partir de cette hauteur, tous les Rez-de-chaussée sont à déménager dans les  
points bas*

- 3,50 m - apparaît : Boulevard de Strasbourg (au droit n° 15)  
pénètre dans parking Rue de la Marne et jardin public
- 4,00 m - apparaît : Rue du Four (au droit n° 22)  
Rue d'Ypres (au droit n° 3)

Il existe en plusieurs endroits de la ville des repères de la crue de Montmorillon de 1982 :

- rue de la Marne (garage Sous-Préfecture)
- rue Ernest Mallet (Immeuble DECHATRE)
- rue du Palais (Immeuble boulangerie-fournil)
- boulevard de Strasbourg (cinéma)
- boulevard Gambetta au garage des sœurs
- rue Puits Cornet (n° 17 en face du parking)
- rue Léon Dardant / Rue des Jardins
- rue Fontaine de l'école (n° 42 à côté de l'ancien lavoir)
- rue de la Fuye en face du n° 11

# Carte des repères de la crue de 1982



# Conséquences du risque inondation

## Conséquences pour la population

Les risques pour la sécurité :

- Conditions de circulation routière difficiles
- Risque de se faire entraîner (en voiture ou à pied) par l'eau
- Aspiration dans les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées

Les risques pour la santé :

- Noyades, crises cardiaques
- Lésions corporelles pendant et après l'inondation
- Pathologie liée à la défaillance de services collectifs (eau potable, électricité, chauffage...)
- Excès d'humidité, développement de moisissures, bâtis dégradés : pathologies respiratoires, allergies
- Troubles mentaux, anxiété, dépression
- Intoxication au CO si mauvaise utilisation de chauffage à combustion
- Maladies infectieuses
- Intoxication alimentaire si aliments souillés par les eaux polluées, ou mauvaise conservation des aliments congelés

## Conséquences pour l'environnement

- Le débordement des fosses septiques, la rupture de conduites souterraines, l'émission de produits chimiques stockés au niveau du sol peuvent polluer les sols, les rivières et la végétation
- Érosion du sol / éboulement

## Conséquences économiques

- Dégâts matériel nombreux et importants sur les habitations, les cultures agricoles, entreprises...
- Interruption du trafic routier
- Coupure des réseaux d'eaux, téléphoniques et électriques
- Paralysie temporaire de la vie économique (coût ou perturbations) et perte d'activité résultant des destructions ou dommages (édifices privés ou publics, infrastructures de transports ou industrielles, etc.)

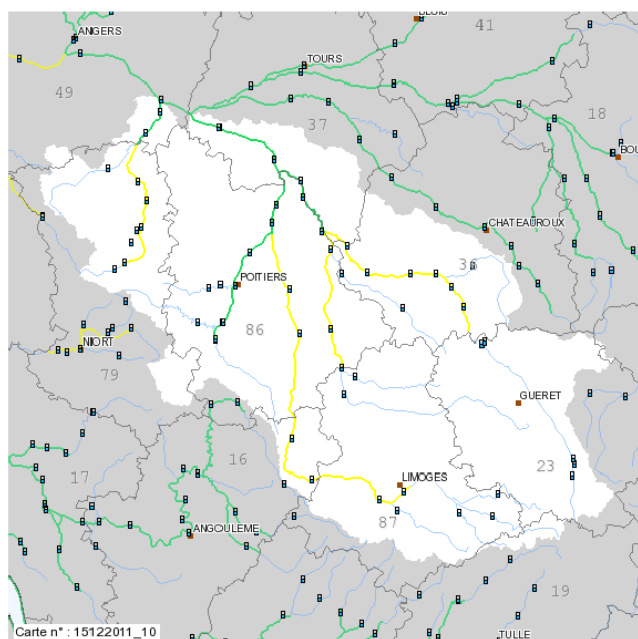
## Mesures prises

- Un Plan de Prévention des Risques a été approuvé.
- Des opérations de nettoyage des berges sont effectuées régulièrement.
- En cas d'inondation, l'éclairage public fonctionnera en marche forcée.

## Alerte

Depuis le 9 juillet 2006, une carte de « vigilance crues » est accessible sur le site internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/)

Ce site permet de surveiller le risque de crues en s'articulant autour de 4 niveaux de vigilance :



Nom	Vigilance	Localiser	RSS
Thouet amont	Jaune		
Thouet aval	Vert		
Vienne Tourangelle	Vert		
Vienne - Bec des Deux Eaux	Vert		
Clain	Vert		
Vienne médiane	Jaune		
Vienne Limousine	Jaune		
Creuse - Bec des Deux eaux	Vert		
Gartempe	Jaune		
Creuse médiane	Jaune		

	<b>Rouge</b> : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens
	<b>Orange</b> : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes
	<b>Jaune</b> : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cadre d'activités saisonnières et/ou exposées
	<b>Vert</b> : Pas de vigilance particulière requise

Il existe un numéro d'information du public lors de la crue : 0 825 150 285.

En cas de risque, la sirène d'alarme sera activée :

- Lorsque la hauteur des eaux aura atteint 2 m 70 une pré-alerte est effectuée par un coup de sirène prolongé de 2 minutes.
- Lorsque les eaux atteignent une hauteur de 2 m 80, l'alerte est donnée par un coup de sirène prolongé de 2 minutes.
- Lorsque la hauteur des eaux atteint 2 m 90, l'alerte est confirmée par un coup de sirène modulé de 2 minutes.

Des informations concernant l'évolution de la situation seront indiquées sur les panneaux lumineux de la commune.

## Consignes de sécurité en cas d'inondation

### A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

### A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Coupez l'électricité et le gaz.

### En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels :

- Amarrer les cuves
- Garer les véhicules
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Mettre hors de l'eau tout ce qui peut l'être
- Emporter des médicaments

### Pendant l'inondation, il est important de :

- Se tenir informé de la montée des eaux
- Déplacer les objets de valeur ainsi que les produits polluants
- Ne pas téléphoner inutilement afin de laisser les lignes libres pour les secours
- En cas d'évacuation : quitter les lieux dès que l'eau s'est retirée en prenant avec soi le strict nécessaire

### Après l'inondation :

- S'assurer auprès de la mairie que l'eau du robinet est potable

- Aérer les pièces qui ont été inondées et nettoyer à l'eau de javel pour désinfecter
- Rétablir l'électricité seulement si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire des dommages et se renseigner auprès de votre assurance



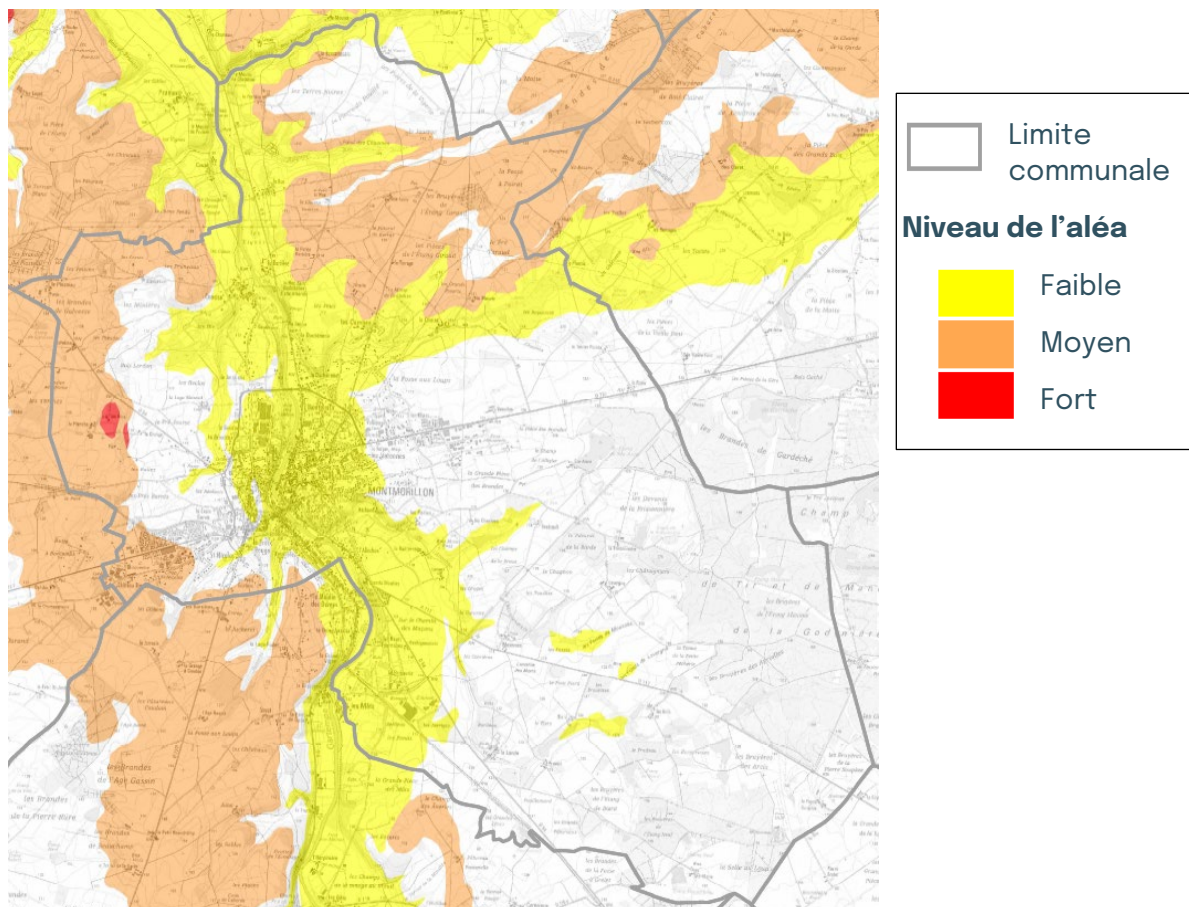
# RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

## Identification du risque

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou humaine. Ils peuvent notamment prendre la forme d'affaissements et d'effondrements de cavités, de chutes de pierre et d'éboulement, de glissements de terrains, de modifications des berges de cours d'eau et de tassements de terrain provoqués par l'alternance de sécheresse et de réhydratation des sols.

La Gartempe est bordée de falaises calcaires plus ou moins altérées dont la hauteur est maximale au niveau du centre-ville. De part et d'autre des zones urbanisées, ces lignes de falaises disparaissent presque totalement.

La vieille ville de Montmorillon a été construite en haut des falaises et l'urbanisation s'est étendue en pied de falaise où le risque est le plus important.





Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- Quelques habitations
- Quelques magasins
- Quelques bâtiments publics : l'ancienne école maternelle Ville-Haute située place du Vieux Marché, la résidence Oasis, l'hôpital et l'église Notre-Dame
- La coupure des voies

## Conséquences éventuelles d'un mouvement de terrain

La survenance du risque mouvements de terrain peut amener certaines conséquences :

### Conséquences pour la population

- Chute
- Enfouissement
- Coupures d'électricité plus ou moins longues
- Risque d'effondrement de bâtiments peu solide

### Conséquences pour l'environnement

- Pollution des eaux, des sols et de la végétation par rupture des conduites souterraines
- Erosion des sols, éboulements, déplacements de masse

### Conséquences économiques

- Dégâts sur les bâtis (fissures, déformation...)
- Coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques

## Mesures prises dans la commune

- Un Plan de Prévention des Risques a été approuvé
- Existence de murs de soutènement
- Présence de système de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis (grillages).

# Alerte

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

## Consignes de sécurité en cas de mouvement de terrain

### A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri



Ne faites pas demi-tour



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne prenez pas l'ascenseur



Ne stationnez pas sous les lignes

### A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre



Coupez l'électricité et le gaz



A l'extérieur : fuyez latéralement par rapport à l'éboulement



A l'intérieur : abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous une table solide par rapport à l'éboulement

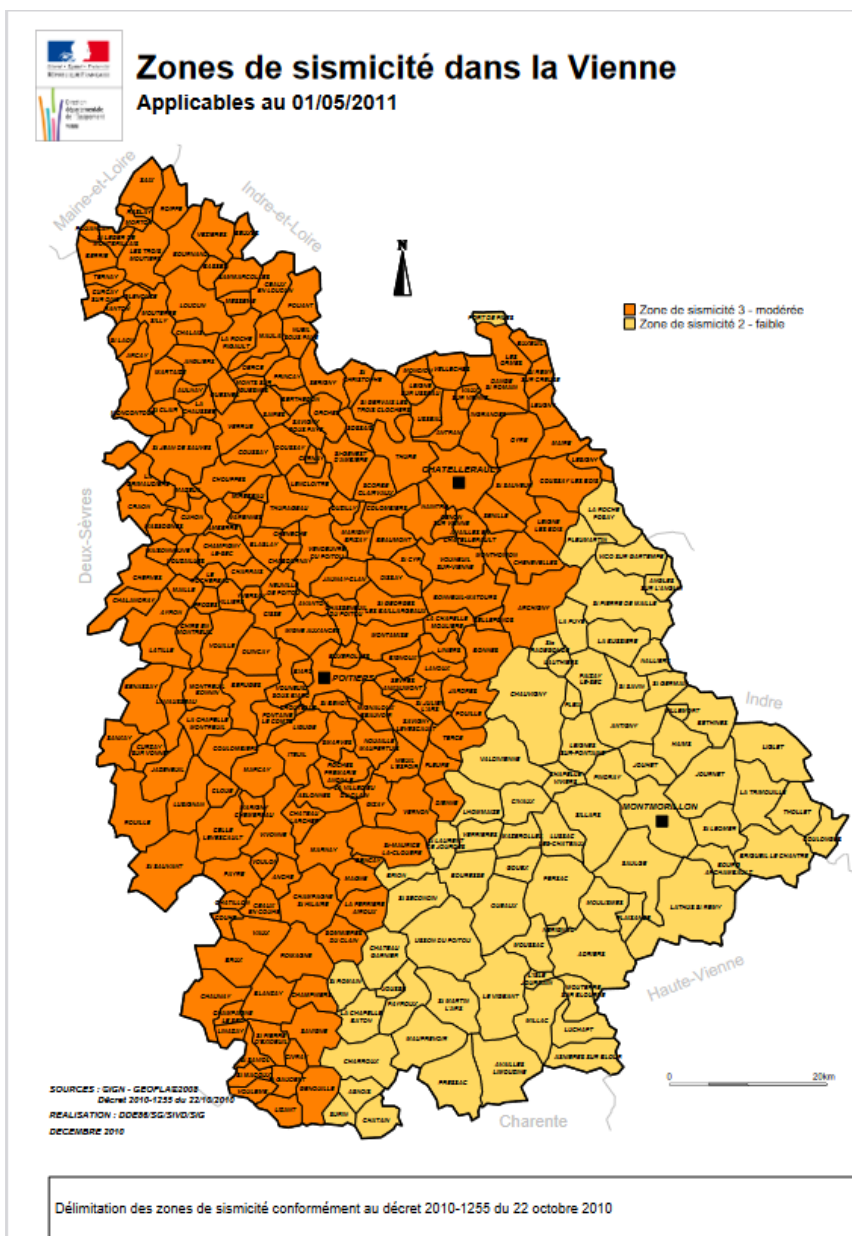
# RISQUE SISMIQUE

## Identification du risque

Un séisme ou « tremblement de terre » est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Un séisme est un mouvement naturel du sol qui débute brusquement et dure peu.

La Commune de Montmorillon est soumise à un risque sismique de faible intensité.



Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- Quelques habitations
- Quelques magasins
- L'ancienne école maternelle Ville-Haute située place du Vieux Marché

## Conséquences

La survenance du risque mouvements de terrain amène certaines conséquences :

### Conséquences pour la population

- Chute
- Enfouissement
- Coupures d'électricité plus ou moins longues
- Risque d'effondrement de bâtiments peu solides

### Conséquences pour l'environnement

- Pollution des eaux, des sols et de la végétation par rupture des conduites souterraines
- Erosion des sols, éboulements, déplacements de masse

### Conséquences économiques

- Dégâts sur les bâtis (fissures, déformation...)
- Coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques

## Mesures prises

- Un Plan Prévention des Risques a été approuvé
- Existence de murs de soutènement
- Présence de système de déviation, de freinage et d'arrêt des éboulis (grillage)

# Alerte

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

## A ne pas faire



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri



Ne faites pas demi-tour



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne prenez pas l'ascenseur



Ne stationnez pas sous les lignes

## A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre



Coupez l'électricité et le gaz



A l'extérieur : fuyez latéralement par rapport à l'éboulement



A l'intérieur : abritez-vous à l'angle d'un mur ou sous une table solide par rapport à l'éboulement

# RISQUE FEUX DE FORETS

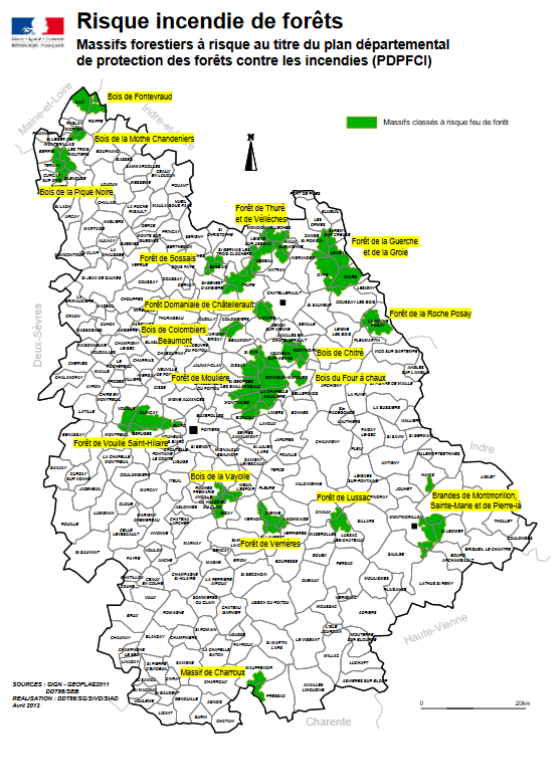
## Identification du risque

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Le départ d'un incendie peut être d'origine naturelle, notamment dû à la foudre ou humaine que ce soit intentionnel ou accidentel.

La période la plus propice au déclenchement d'incendies est l'été lorsque les végétaux sont particulièrement secs.

La Commune de Montmorillon a sur son territoire des terrains militaires. Ces terrains constituent, du fait de leur entretien extensif, du type de végétation présente (brande, ajoncs, genêts, bruyère) et de la nature même de leur utilisation, des zones privilégiées de départ de feux.

Entre 1976 et 2005 la Commune de Montmorillon a totalisé le maximum départemental de feux de forêt avec 23 feux et 321 ha brûlés. Les époques prédominantes sont l'été et le printemps, voire le début de l'automne. **A actualiser ??**



La zone concernée par le risque feux de forêt est en premier lieu aux abords du camp militaire de Montmorillon qui se trouve en limite de Commune et éloigné des zones d'habitation. Les principaux enjeux sont :

- - la coupure des voies ;
- - certains lieux-dits isolés.

## Conséquences éventuelles d'un feu de forêt

### Conséquences pour la population

- Intoxication
- Brûlures
- Coupures d'électricité, de gaz et d'eau plus ou moins longues
- Difficultés de déplacement
- Troubles mentaux, anxiété

### Conséquences pour l'environnement

- Rend le territoire plus vulnérable
- Destruction de la faune et de la flore

### Conséquences économiques

- Dégâts matériels nombreux et importants sur les habitations, les cultures agricoles et les entreprises
- Interruption du trafic routier
- Coupure des réseaux d'eaux, téléphoniques et électriques
- Paralysie temporaire de la vie économique (coût ou perturbations) et perte d'activité résultant des destructions ou dommages (édifices privés ou publics, infrastructures de transports ou industrielles, etc...)

## Mesures à prendre par la commune

- Interdiction d'accès au camp militaire, lieu du risque principal
- Présence d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours sur le territoire de la commune








# Alerte

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours déclenche l'activation d'un plan d'alerte d'urgence pour les incendies de forêt qui entraîne la mobilisation des équipes des sapeurs-pompiers.

L'évacuation d'une maison est une mesure de prévention décidée par les forces de sécurité

Si l'on vous demande de quitter les lieux, vous devez le faire dès que possible calmement et de façon ordonnée.

## Consignes de sécurité en cas de feu de forêt

A ne pas faire	A faire
 Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.	 Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
 Ne fumez pas et évitez toutes les étincelles ou flammes.	 Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles.
 Ne vous déplacez pas sur les lieux pour ne pas gêner l'action des secours.	 Mettez-vous à l'abri.
	 Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

## En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Eloignez-vous dos au vent
- Rentrez dans le bâtiment le plus proche et bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air
- Respirez à travers un linge humide



# RISQUE CANICULE

---

## Identification du risque

La canicule est une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure plusieurs jours et nuits. La caractéristique thermique d'une canicule est subjective, car elle dépend de la sensibilité des populations et donc du lieu où elle se produit. Une canicule correspond à une température de nuit supérieure à 18°C- 20°C et une température de jour supérieure à 30°C-35°C

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes à la santé fragile ;
- les travailleurs manuels travaillant notamment à l'extérieur.
- les personnes sans domicile fixe ;

## Conséquences éventuelles d'une canicule

### Conséquences pour la population

- Hyperthermie
- Déshydratation
- Malaise

### Conséquences pour l'environnement

- Sécheresse

### Conséquences économiques

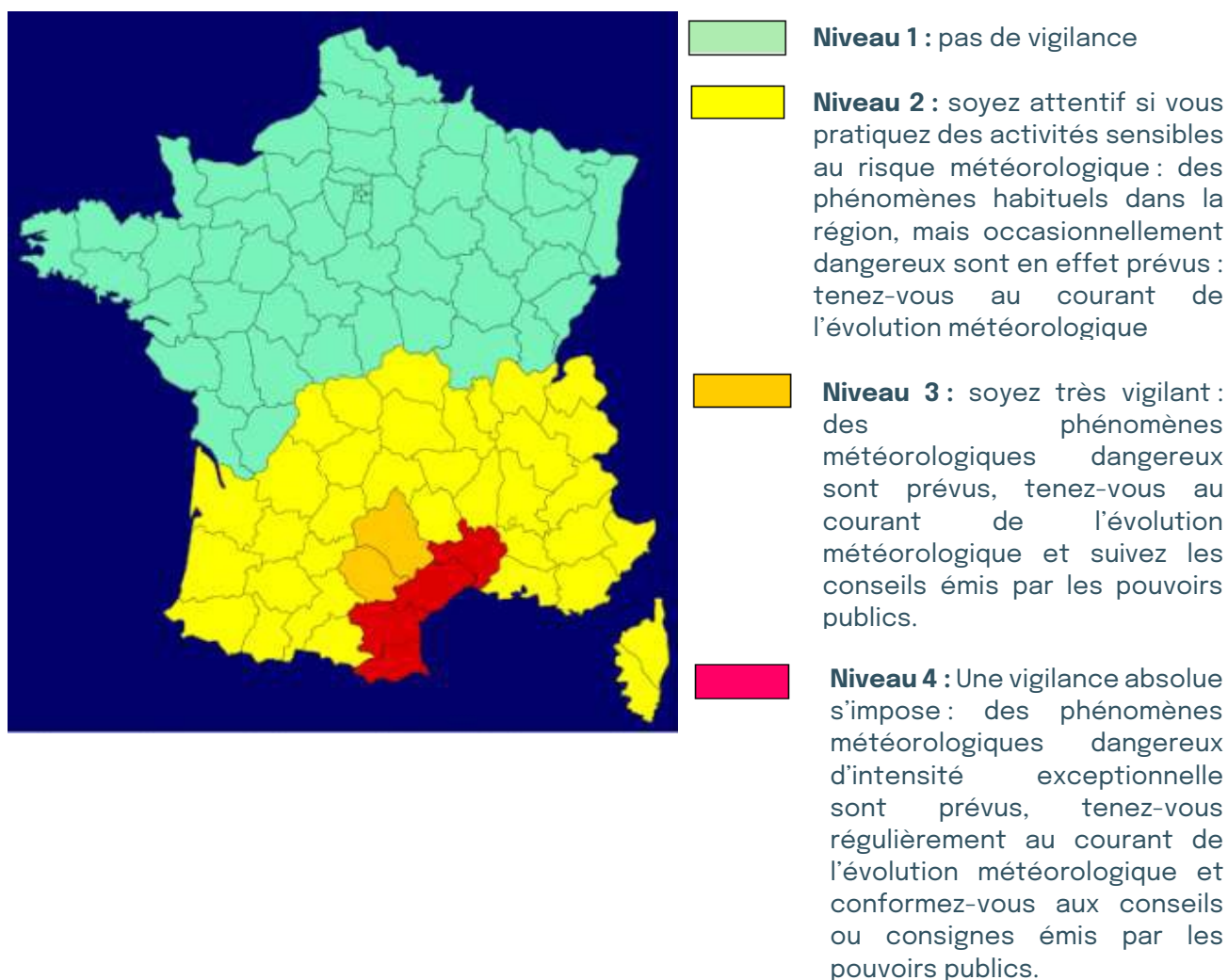
- Dégâts sur les bâtis (fissures)

## Mesures prises dans la commune

- Un plan canicule a été mis en place pour les personnes âgées.
- Existence d'une liste de personnes à protéger. Ces personnes sont régulièrement appelées afin de savoir si elles vont bien.
- La Salle 4 de l'Espace Gartempe est climatisée afin de permettre l'accueil de personnes.

## Alerte

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte est actualisée deux fois par jour à 6h et 16h. Elle est divisée en quatre niveaux graduellement dangereux.



# Consignes de sécurité en cas de canicule

## A ne pas faire



Évitez de vous exposer au soleil.



Ne fumez pas et évitez toutes les étincelles ou flammes.

## A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et évitez toutes les activités extérieures. Restez au frais.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Rafrâchissez-vous. Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.



Buvez de l'eau régulièrement même sans soif et continuez à manger.

## En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels

- Évitez les sorties et activités physiques (sport, jardinage, bricolage...) aux heures les plus chaudes (entre 12h et 16h),
- Si vous sortez, restez à l'ombre. Portez un chapeau et des vêtements légers et amples, de couleur claire,
- Fermez les volets et rideaux des façades exposés au soleil et maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure,
- Ouvrez les fenêtres la nuit en provoquant des courants d'air,
- Passez au moins trois heures par jour dans un endroit frais,
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour,
- Buvez fréquemment et mangez de manière habituelle en privilégiant les fruits et les légumes,
- Si vous prenez des médicaments ou si vous présentez des symptômes inhabituels consulter un médecin ou un pharmacien,
- Demandez de l'aide à un proche si vous vous sentez mal,
- Informez-vous de l'état de santé des personnes isolées de votre entourage et incitez-les à manger et à boire,

- Si une personne est victime d'un coup de chaleur appelez immédiatement les secours en composant le 15. Mettez la personne dans un endroit frais, faites la boire, enlevez ses vêtements, aspergez-la d'eau fraîche ou mettez-lui des linges humides et faites des courants d'air.

# RISQUE GRAND FROID

---

## Identification du risque

Les vagues de froid sont des évènements météorologiques majeurs. Elles consistent en une chute brutale et importante de température qui dure. Elles peuvent être accompagnées de chutes de neige et de vents forts. La vague de froid a été définie comme un ensemble de jours consécutifs pendant lesquels les températures minimales sont restées égales ou inférieures à un certain seuil (entre -5°C et -10°C).

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- les personnes sans domicile fixe ;
- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- les personnes handicapées ;
- les personnes à la santé fragile ;
- les personnes habitant dans un lieu-dit isolé.

## Conséquences d'une éventuelle vague de froid

### Conséquences pour la population

- Engelures, hypothermie
- Épidémie
- Verglas, chutes
- Déplacements difficiles

### Conséquences économiques

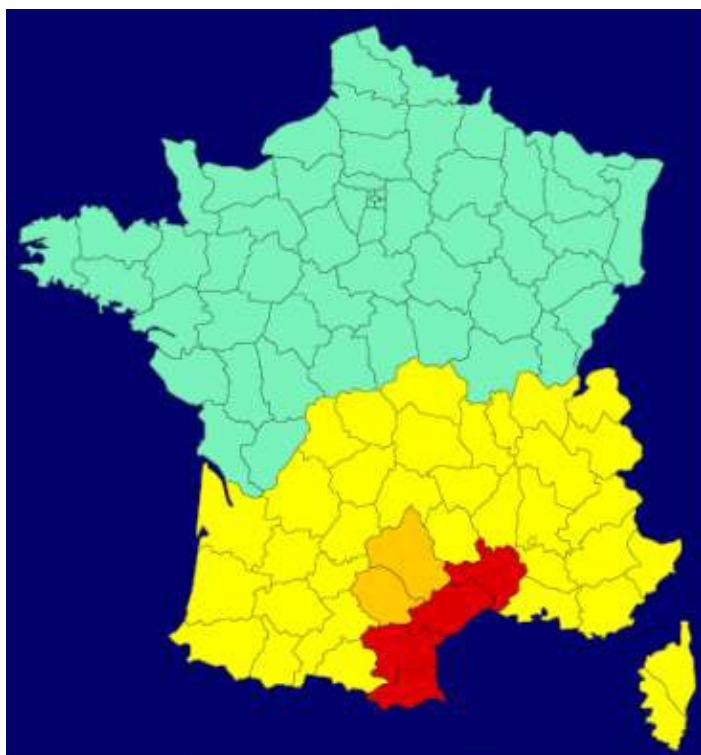
- Gel des canalisations
- Coupures des réseaux

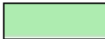



## Mesures prises dans la Commune

- Existence d'une liste de personnes à protéger. Ces personnes sont régulièrement appelées afin de savoir si elles vont bien,
- Deux logements d'urgence sont mis à disposition en cas de besoin, toute l'année.

## Alerte

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte est actualisée deux fois par jour à 6h et à 16 h. Elle est divisée en quatre niveaux graduellement dangereux.



-  **Niveau 1** : pas de vigilance
-  **Niveau 2** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique
-  **Niveau 3** : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  **Niveau 4** : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

# Consignes de sécurité en cas de vague de froid

A ne pas faire	A faire
 Evitez de prendre votre voiture (neige, verglas).	 Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.
 Ne stationnez pas sous les lignes.	 Mettez-vous à l'abri et évitez toutes les activités extérieures.
 Ne montez en aucun cas sur un toit pour le dégager.	 Fermez les volets, les fenêtres et les portes.
	 Téléphonnez au 115 si vous voyez une personne en détresse.
	 Habillez-vous chaudement, ne gardez pas de vêtements humides.

## En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels

- Limitez vos déplacements, munissez-vous d'équipements spéciaux si vous devez vous déplacer et renseignez-vous des conditions de circulation,
- Signaler votre départ et votre destination à des proches,
- Si vous êtes bloqués dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté. Eteignez votre moteur et attendez les secours,
- Evitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Evitez les efforts brusques,
- Abritez-vous dans un abri en dur (les toits fragiles risquent de s'écrouler sous le poids de la neige),
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités pour éviter tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO).

# RISQUE DE TEMPETE

---

## Identification du risque

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (températures, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 86 km/h. les tempêtes peuvent provoquer des **vents violents, de fortes précipitations et parfois des orages.**

Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- les personnes sans domicile fixe ;
- les personnes âgées ;
- les enfants ;
- personnes handicapées ;
- personnes à la santé fragile ;
- des bâtiments ;
- lieux-dits isolés.

## Conséquences d'une éventuelle tempête

La survenance d'une tempête amène certaines conséquences :

### Conséquences pour la population

- Chute
- Enfouissement
- Coupures d'électricité plus ou moins longues
- Risque d'effondrement de bâtiment peu solide
- Difficultés de déplacement

### Conséquences pour l'environnement

- Pollution des eaux, des sols et de la végétation
- Erosion des sols, éboulements, déplacements de masse

### Conséquences économiques

- Dégâts sur les bâtis (fissures, déformations, ...)
- Coupures des réseaux d'eau, téléphoniques et électriques

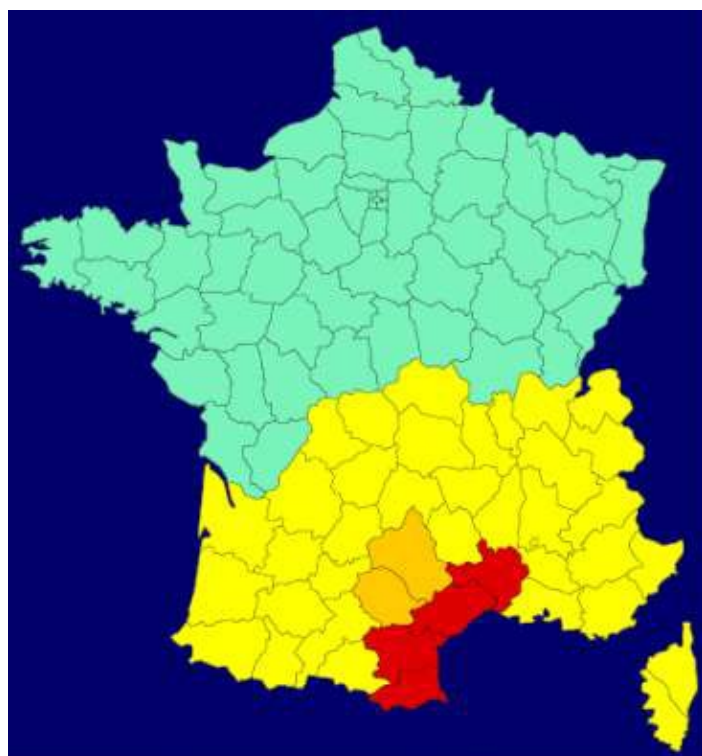


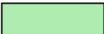



## Mesures prises dans la commune

Des outils de prévisions et d'information permettant de préparer et de gérer une crise sont mis en place par les services Météo France.

### Alerte

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte est actualisée deux fois par jour à 6h et 16h. Elle est divisée en quatre niveaux graduellement dangereux.



-  **Niveau 1** : pas de vigilance
-  **Niveau 2** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique : des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus : tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
-  **Niveau 3** : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
-  **Niveau 4** : Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

# Consignes de sécurité en cas de tempête

## A ne pas faire



Ne téléphonez qu'en cas d'extrême urgence, afin de libérer les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.



Évitez de prendre votre voiture.

## A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche et à l'abri des chutes éventuelles d'arbres, de cheminées ou de bris de baies vitrées.



Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.



Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.

## En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels

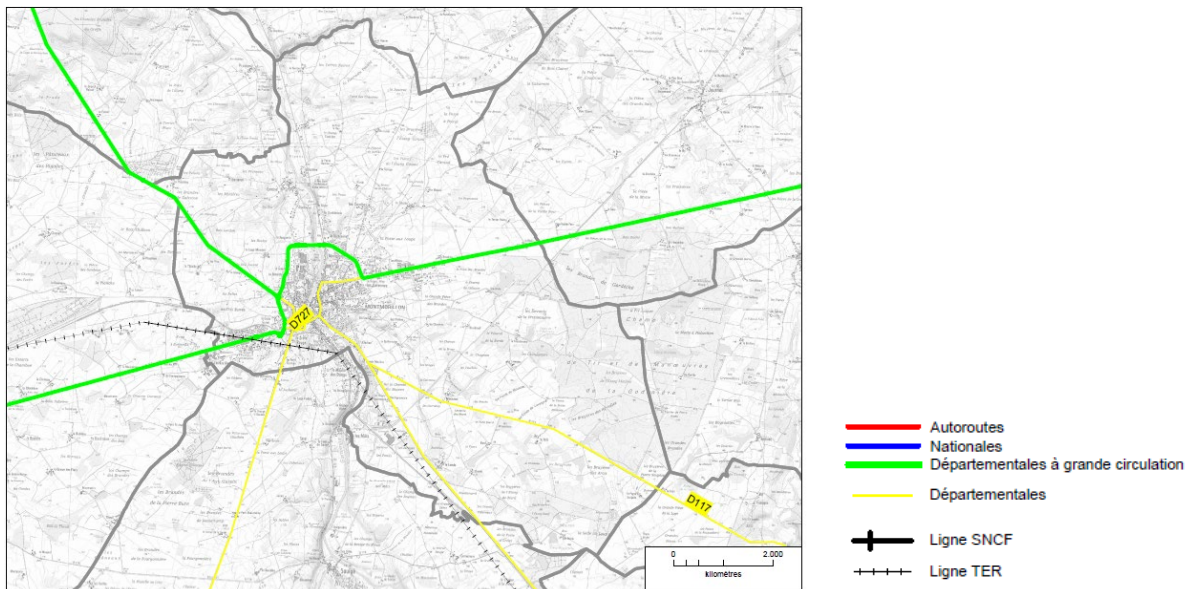
- Fermez les portes et les volets,
- N'obstruez pas les grilles d'aération de votre logement,
- Ne sortez pas. Ne restez pas sous les arbres,
- Si vous êtes en voiture roulez doucement,
- Mettez à l'abri les animaux et le matériel,
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

# RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

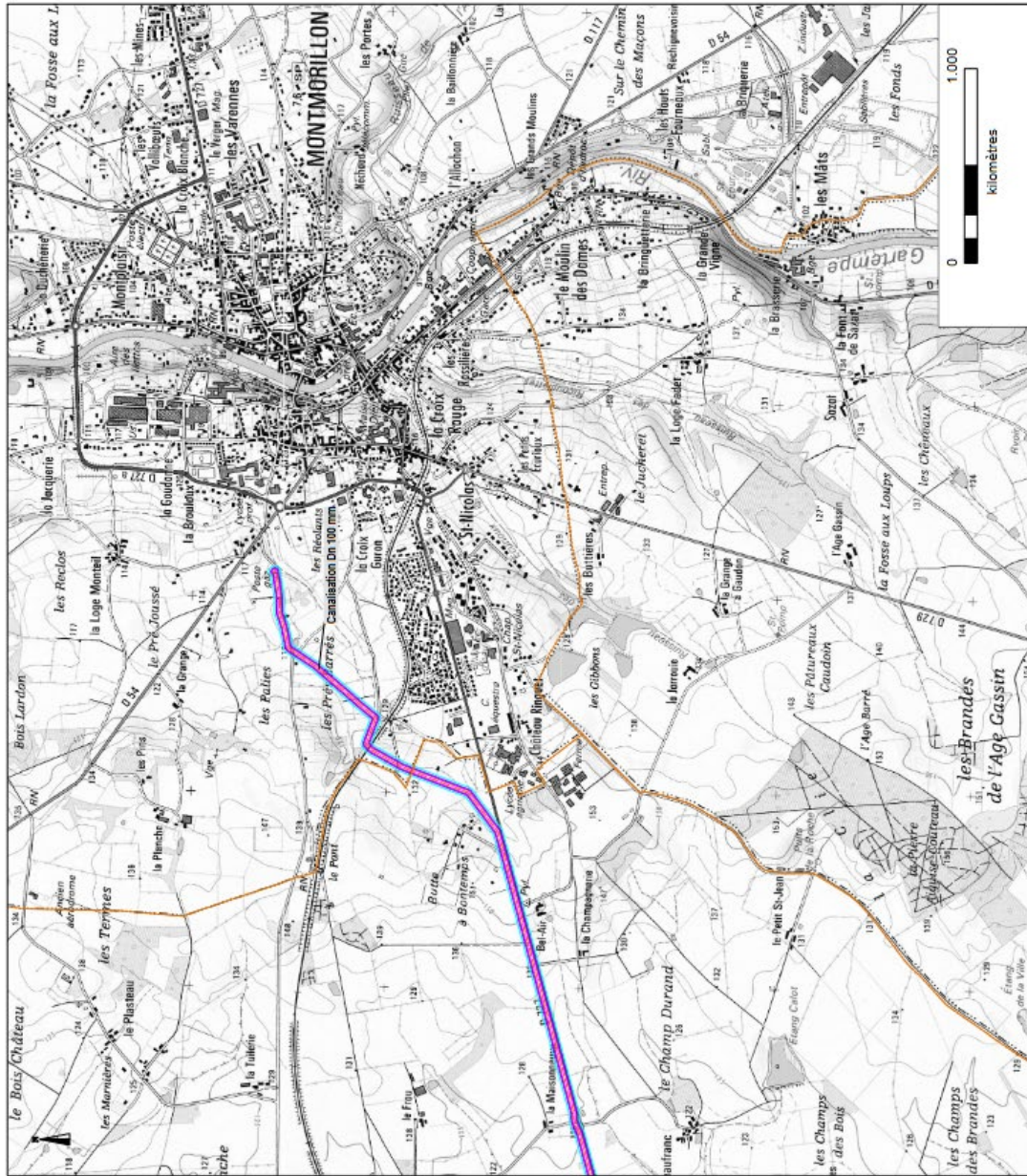
## Identification du risque

Le risque de transport de matières dangereuses se réalise suite à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, navigable ou par canalisation, de matières dangereuses.

Une matière dangereuse .



Par ailleurs, la commune de Montmorillon comporte sur son territoire une canalisation de transport de gaz d'un diamètre de 100 mm. Au regard de ce diamètre, la zone de danger en cas de fuite ou de rupture est de 25 mètres autour de la canalisation.



**Commune de Montmorillon**

**Risques induits par les canalisations de transport de gaz**

Cartographie des zones à effet

- Canalisation de transport de gaz
- Zones à risque de gaz
- Zones à risque d'explosion
- Zones à risque d'incendie
- Zones à risque de pollution

SOURCES : SDV - SCHEMATA DE TROUBERT  
 RELEVEMENT : 2012-2013-2014  
 MAI 2015



Pour la commune de Montmorillon, les principaux enjeux sont :

- des habitations
- des magasins
- des bâtiments Publics
- la coupure des voies

## Conséquences

### Conséquences pour la population

- Risque pour la santé, radiation, brûlures, intoxication
- Coupures d'électricité plus ou moins longues

### Conséquences pour l'environnement

- Pollution des eaux, des sols et de la végétation

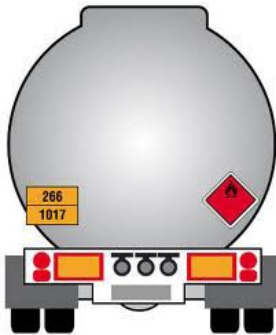
### Conséquences économiques

- Dégâts sur les bâtis (fissures, déformations...)
- Coupure des réseaux routiers, d'eau, téléphoniques et électriques

## Alerte

Le risque transport de matières dangereuses est ponctuel superficiel et très localisé. Ce risque n'étant pas prévisible il ne peut pas faire l'objet d'alerte efficace lors de sa survenance.

Si vous êtes témoin d'un accident, il convient de prévenir les pompiers (18 ou 112) et les services de police ou de gendarmerie (17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport (camion, canalisation...), la nature du produit grâce aux pictogrammes suivants :



<p>Danger d'explosion</p>	<p>Danger de feu (liquide ou gaz)</p>	<p>Danger de feu (matière solide)</p>	<p>Matière sujette à inflammation spontanée</p>
<p>Matière ou gaz favorisant l'incendie</p>	<p>Danger d'émission de gaz inflammable au contact de l'eau</p>	<p>Gaz sous pression</p>	<p>Matière ou gaz toxique</p>
<p>Matière ou gaz corrosif</p>	<p>Matière infectieuse</p>	<p>Matière radioactive</p>	

## Consignes de sécurité en cas d'accident lors de transport de matières dangereuses

### A ne pas faire



Ne fumez pas.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

### A faire



Ecoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment.

En cas de risque toxiques, procédez au confinement. Enfermez-vous dans un local clos en arrêtant la climatisation, réduire le chauffage. Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.



Prenez une douche.

## En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels

- N'entrez pas en contact avec le produit.
- En cas de nuage toxique, fuyez selon l'axe perpendiculaire au vent.
- Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez-vous
- Respirez au travers d'un linge mouillé.





# Conséquences

La survenance du risque nucléaire amène certaines conséquences :

## Conséquences pour la population

- Risque pour la santé, radiation, brûlures, intoxication
- Coupures d'électricité plus ou moins longues

## Conséquences pour l'environnement

- Pollution des eaux, des sols et de la végétation

## Conséquences économiques

- Dégâts sur les bâtis (fissures, déformations...)
- Coupure des réseaux routiers, d'eau, téléphoniques et électriques

# Mesures prises

Mise en place d'un plan de distribution de comprimés d'iode. ??

# Alerte

Le risque nucléaire est ponctuel, superficiel et très localisé. Ce risque n'étant pas prévisible, il ne peut pas faire l'objet d'alerte efficace lors de sa survenance. ??

# Consignes de sécurité en cas de risque nucléaire

## A ne pas faire



Ne fumez pas.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent parfaitement les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

## A faire



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment.



En cas de risques toxiques, procédez au confinement. Enfermez-vous dans un local clos en arrêtant la climatisation, réduire le chauffage. Gardez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin.



Fermez les volets, les fenêtres et les portes.

## En cas d'alerte, certains gestes sont essentiels

- Prendre un comprimé d'iode si le Préfet en donne l'ordre. Les comprimés seront distribués par la Commune de Montmorillon dans divers lieux **sont à retirer dans votre pharmacie**. L'ingestion d'iode stable permet de saturer en iode non radioactif la glande thyroïde et donc de réduire le captage par cette glande de l'iode radioactif qui pourrait être inhalé
- En cas de nuage toxique, fuyez selon l'axe perpendiculaire au vent.
- Préparer-vous à évacuer sur ordre du Préfet.

# L'ALERTE

---

L'alerte est la diffusion d'un signal ou d'un message sonore, destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe.

Dès que vous entendez ce signal ou ce message, adoptez les bons réflexes.

## **Signal National d'Alerte**



## **Signal de Fin d'Alerte**



Il existe différents moyens de diffuser l'alerte :

- Mise en route de la sirène communale ;
- Messages sur des panneaux lumineux, à la radio ou à la télévision ;
- Porte-à-porte réalisé par des correspondants de quartier ;
- Messages éventuellement diffusés par des véhicules pourvus de haut-parleurs ou porte-voix.

# LES BONS REFLEXES EN CAS DE RISQUES

---

## Consignes d'évacuation

- Si l'on vous demande de le faire, coupez l'eau, l'électricité et le gaz avant de quitter votre domicile.
- Fermez et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur sauf consignes contraires.
- Emportez vos petits objets de valeur et vos papiers sans vous encombrer inutilement.
- Emportez avec vous vos animaux de compagnie.
- Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous.
- Dirigez vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé. Ne prenez pas de raccourcis car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses.
- Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille.

## Que faire après une catastrophe ?

- Vérifiez l'état de votre domicile. Voyez jusqu'à quel point votre maison a été endommagée et contactez votre assurance.
- Prenez un maximum de photos.
- Utilisez une lampe torche, évitez de gratter une allumette ou d'allumer les lumières s'il y a des dommages quelconques ou une odeur de gaz. Si vous repérez une odeur de gaz, fermez la valve principale d'alimentation de gaz, ouvrez les fenêtres et faites sortir tout le monde au plus vite.
- Assurez vous qu'il n'y a pas d'incendie ou de risque d'incendie, ni d'autre danger.
- Epongez tous les liquides qui se sont renversés : les médicaments, l'eau de javel, l'essence ou tout autre substance inflammable. Portez toujours des vêtements protecteurs et en cas de fuite ou de déversements majeurs, ayez recours à de l'aide professionnelle.
- Enfermez vos animaux domestiques dans un endroit sécurisé.
- Voyez si vos voisins ont besoin d'aide, notamment si ce sont des personnes âgées ou handicapées.

## Comment se préparer ?

Les équipements minimums à conserver en permanence à portée de main ou dans un petit sac :

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Les papiers personnels ou au moins des copies
- 1 trousse de secours d'urgence
- Les médicaments pour les traitements
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillère, coton hydrophile...).